

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 19,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	2 d. au-	75 deg.	27 pou.	Nord.	Brum.
du mat.	dessous		4 lign.		
	de 0.		Pluie.		
Midi...	0 d. au-	75 deg.	27 pou.	Idem.	Idem.
	dessous		4 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
7 h.	0 h.	4 h.	Premier quart.		15
53 min.	10m.53	47 min.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^m.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Jus-tin, place de la Bourse, n° 3, et à l'Office-Cor-respondance de Lepelletier Bourgoïn et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX : Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

LYON, 19 janvier.

Le paragraphe relatif à l'Espagne est le point culminant de la discussion de l'adresse : il semble que les destinées de la France sont attachées au vote de la chambre sur la ques-tion de coopération et d'intervention. C'est beaucoup de bruit pour peu de chose ! La discussion, en avançant, éclaire l'opinion sur certains faits qui semblaient obscurs. Nous savons maintenant que le ministère du 22 février a été dissous par le refus de continuer l'envoi des se-cours à l'Espagne. Le gouvernement a des préférences pour la cause de don Carlos ; c'est là ce que veulent insi-puer tous les orateurs du tiers-parti. En vérité, ils com-mencent seulement, ces puissants diplomates, que la politique du cabinet des Tuileries a toujours été l'alliance avec le Nord.

M. Berryer, qui est monté à la tribune dans la séance du 17, a affirmé qu'il n'y aurait pas d'intervention en Espa-gne ; quelques voix lui ont demandé alors d'expliquer les motifs de sa conviction, et il est entré dans un exposé de faits, qui n'était qu'une manière adroite d'occuper la tri-bune ; mais de toute son argumentation on pouvait con-clure ceci : il n'y aura pas d'intervention, les étrangers ne la veulent pas.

En 1823, M. de Villèle a décidé la chambre à voter des subsides pour l'intervention en l'effrayant d'une guerre sur le Rhin ; c'est le même motif qui empêche aujourd'hui notre coopération. M. Guizot devrait, pour mettre fin à toute cette discussion, faire un pareil aveu.

LE MINISTÈRE ET SES PROJETS DE LOI.

Lors de l'avènement du ministère du 6 septembre, la presse doctrinaire somma l'opposition, en termes assez mal-séants, de laisser de côté ses discussions politiques pour la suivre sur le terrain d'améliorations plus directes et plus positives. Elle s'efforça, avec plus ou moins de sincérité, de mettre à l'ordre du jour ce qu'elle appelle les questions d'intérêts matériels. Elle proclama sur tous les tons et sous toutes les formes, que ses patrons, à la question politique près, étaient gens de progrès, et qu'à l'ouverture de la session on serait surpris des profondes et utiles réformes dont ils prendraient l'initiative.

Pour notre compte, nous n'avons jamais cru à la possibi-lité, pour les doctrinaires, de réaliser aucune amélioration de quelque ordre que ce soit. Nous croyons (chacun ne peut voir que suivant l'étendue de son horizon), que toutes les positions doivent être représentées pour que tous les besoins soient connus et puissent être satisfaits.

Les projets de loi qui viennent d'être présentés aux chambres, mettent aujourd'hui tout le monde à même de vérifier jusqu'où va la puissance réformatrice du ministère. Nous ne dirons pas qu'il n'y a aucun bon élément dans toutes ces élucubrations ministérielles ; nous serons plus justes. Personne ne peut se soustraire complètement aux in-fluences de son siècle, et un doctrinaire même, quelque soient ses efforts de rétrogradation, reste encore de son époque, par quelques-unes de ses idées et de ses actions. Mais que sont ces imperceptibles réformes mises en regard de tout ce qu'il y a de grave, de compliqué et d'im-minent dans notre situation ? Pas une de ces lois n'atteint, même de loin, la cause du malaise intense et profond qui agite l'ordre social.

Nous faisons abstraction pour un moment de la question

GRAND-THÉÂTRE.

MARIE OU LES TROIS ÉPOQUES,

Comédie en trois actes et en prose, de M^{me} ANCELOT.

Au lieu de tracer des caractères, de mettre en jeu des pas-sions, de jeter sur la scène les travers et les vices de notre épo-que, au lieu de faire une œuvre durable enfin, nos auteurs se bornent aujourd'hui à écrire un rôle pour l'acteur à la mode, ou l'actrice à grand renom. Ce qu'ils cherchent avant tout, c'est le succès du moment, c'est le succès d'argent. Marie, en effet, n'est pas une pièce, c'est un rôle. M^{me} Ancelet l'a tracé pour M^{lle} Mars, et l'on pourrait presque dire avec M^{lle} Mars, tant les autres personnages sont annihilés, étouffés par celui de Marie. Ce qui justifie, plus que l'œuvre en elle-même, l'espèce de vogue dont cette comédie est encore l'objet, à Paris, c'est qu'il s'agit pour le public d'y voir M^{lle} Mars redevenir jeune fille et de femme passer à l'état de mère, et tout cela dans l'espace de deux heu-res. On dit que son talent a triomphé de cette nouvelle épreuve. Mais n'est-ce pas à elle une grande coquetterie que de vouloir faire illusion sous une robe virginale ? ne craint-elle donc pas que cette foule, qui la poursuit depuis long-temps de son admira-tion et qui toujours se plaît à gâter son plaisir, cherche sous le fard et le blanc de ses joues, les rides de son âge et lui jette à l'oreille son extrait de naissance.

Notre curiosité n'avait pas ici de semblables stimulants. La camaraderie et les rivalités d'écoles ne peuvent rien sur notre parterre. La pièce de M^{me} Ancelet était donc chez nous abandon-née à sa propre valeur.

Le drame moderne, à force d'employer des moyens extraordi-naires, à force d'abuser des émotions fortes, nous a blasés et s'est suicidé. Nous avons besoin maintenant de nous reposer un peu de tant de secousses, de tant d'adultères, de tant d'immoralités en actions et en paroles. Le théâtre semble l'avoir compris, et nous entrons à présent dans une voie de réaction. C'est une fem-me qui s'avance, une des premières, dans la nouvelle route que le drame veut se créer.

politique, et nous voulons admettre que le progrès social est aujourd'hui possible sans la démocratie. Or, même à ce point de vue, nous nions que les doctrinaires aient en eux le pouvoir de rien faire de vraiment utile ni de durable.

Une réforme, si partielle qu'elle soit, doit être le déve-loppement logique d'un principe pour arriver à la réalisa-tion d'un but plus ou moins éloigné. En législation moins qu'en toute autre matière, il n'est pas permis d'agir sans plan et au hasard. Or, est-ce que les doctrinaires ont un but ? En vue de quoi opèrent-ils leurs réformes ? Où pré-tendent-ils mener la société ? Et mais leur chef n'a-t-il pas déclaré en pleine tribune — que l'homme s'agit et que Dieu mène ? — ce qui, sans figure, se résume en ceci : M. Guizot et ses adhérents marchent sans savoir où ils vont.

Nous ne voulons pas élever la question à son point de vue général et encyclopédique, et nous ne demanderons pas à ces hommes s'ils ont un mot de solution à l'immense et capital problème de la destinée humaine, comprise dans son acception la plus étendue. Puisqu'ils s'en tiennent et veulent s'en tenir à la politique des intérêts matériels, nous acceptons la question réduite à ces termes.

Mais dans ce moment la société française est placée sur le coup de deux plaies profondes, nous voulons parler des crises et du salaire.

Il est avéré aujourd'hui que les hommes du pouvoir sont d'une impuissance radicale en présence de ces questions. — Cependant, n'est-il pas urgent de détruire la cause de ces perturbations périodiques qui viennent à l'improviste jeter la désolation dans toutes les classes de la société, qui ruinent les riches par la banqueroute, et qui condamnent l'ouvrier à mort par la misère ?

De tout cela les lois proposées ne disent pas un mot ; mais en revanche, dans des discours officiels, on forme des vœux et des espérances. Dérision ! c'est-à-dire, que vous ne savez rien et que vous ne pouvez rien. Mais est-ce que le malade sera condamné à périr par l'ineptie du médecin ? Ne croyez donc pas, parce que vous n'avez ni assez de cœur ni assez d'intelligence pour faire face aux nécessités de la si-tuation, ne croyez donc pas vraiment que la société s'im-mobilisera dans ses douleurs. Si vous n'allez pas à ces ques-tions, elles viendront à vous et sauront bien vous saisir. Je vous souhaite seulement de n'être pas écrasés sous la vio-lence du choc que vous aurez provoqué par vos lenteurs et par vos résistances.

De tout ce qui précède voici la conclusion : Nous nous plaignons de ce que les lois proposées passent à côté des questions les plus palpitantes et les plus impérieuses sans les résoudre ; de ce qu'elles sont insuffisantes, incomplètes, sans but et sans cohérence. Nous nous plaignons de cet empirisme politique qui épuise les forces sociales dans des directions fausses, qui marche au jour le jour sans plan et sans système, et qui par des déceptions continuel-les, ruine le principe d'autorité et de centralisation en forçant les gouvernés à ne s'en plus fier qu'à leur pré-voyance individuelle. Nous nous plaignons enfin de ce que le gouvernement subit la loi des événements, alors qu'il serait de son devoir de les diriger.

De deux choses l'une, ou vous vous en tenez à l'indivi-dualisme, ou vous en voulez sortir. Si vous en voulez sor-tir, proclamez votre but et vos moyens afin qu'on les con-naisse et qu'on les juge. Si au contraire, vos idées d'organi-sation industrielle, ou de politique des intérêts matériels, comme vous aimez mieux l'appeler, ne va pas plus loin que l'individualisme ; ce que vous avez de plus sage à faire

dans votre intérêt aussi bien que dans celui du pays, c'est de céder à d'autres un pouvoir que vous êtes incapables d'occuper et que vous ne pouvez que compromettre et dé-considérer. Il n'y a plus de progrès possible avec l'indivi-dualisme, et vos amendements, vos réformes tortueuses, vos corrections obliques ne restaureront pas le vieux monde quoi que vous puissiez faire. Il s'agit bien de recré-pir et d'étayer ces ruines qui crouleront demain ! La socié-té a besoin de bases nouvelles et plus solides. B.....

Plusieurs négociants de nos abonnés nous écrivent pour nous témoigner leur surprise de ce que deux personnes qu'ils ne connaissent pas, mais qu'à leur allure et à la na-ture de leurs questions ils présumant être des agents des contributions, se sont présentés chez eux pour s'informer du prix du loyer de leurs magasins. Une pareille enquête ne leur paraît avoir rien que de naturel si elle se fai-sait à l'époque ordinaire du recouvrement ; mais au mo-ment actuel, elle leur a semblé tellement insolite, qu'ils nous prient de leur faire savoir si nous en connaissons le motif.

Nous avons le regret de ne pouvoir satisfaire à leur dé-sir ; à moins que la démarche qui nous est signalée ne se rattache à un événement dont nous avons entendu parler et que nous rapportons, toutefois sans le garantir.

« Il y aurait eu, dit-on, dans les bureaux de la mairie, un rôle de patentes, qui, après avoir été débattu et arrêté contradictoirement entre la municipalité et la direction des contributions, aurait ensuite discrétionnairement subi de notables changements, soit en augmentation, soit en di-minution (nous ne savons pas bien lequel), par une opéra-tion toute personnelle à un contrôleur. »

Un fait de ce genre serait trop grave pour y ajouter foi légèrement ; mais si pourtant il avait quelque fondement, nous rendrions encore à l'autorité supérieure la justice de croire qu'elle se respecte assez pour n'en pas laisser l'auteur impuni. Nous ferons nos efforts pour être mieux instruits des particularités de cette affaire.

Avis, en attendant, à MM. les maires des communes rurales qui se trouveraient comprises dans le contrôle de l'employé dont il s'agit, pour collationner de près les rôles de 1837 avec le travail préparatoire qui a servi à les établir.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,
Je suis ouvrier en soie ; mais depuis deux mois je n'ai pas d'ouvrage : force a bien été pour moi de chercher quelque moyen de gagner ma vie. Il y a quelques jours, des hommes qui avaient été employés en qualité de manœuvres pour une compagnie de crocheteurs et qu'on avait cessé d'occuper, me proposèrent de m'adjoindre à eux pour travailler sur le port. — J'acceptai avec empressement. — Mais le jour où nous avons commencé notre travail, les anciens crocheteurs vinrent nous défendre de continuer, en nous disant qu'eux seuls avaient l'autorisation. — Un commissaire de police se présenta sur les lieux et nous somma de les quitter.

Ainsi, par suite de la cessation des travaux de la fabrique, je me trouve sans occupation, et aujourd'hui que j'ai trouvé un moyen de gagner ma vie, l'autorité m'en empêche !

La loi permet-elle qu'on réduise ainsi des hommes à rester les bras croisés, quand ils pourraient s'occuper utilement ?

Veillez bien, M. le rédacteur, insérer cette lettre dans votre estimable journal. GAGNIÈRE, ouvrier sans travail.

Nous n'avons pas sous les yeux l'arrêté du maire, ou les règlements qui établissent à Lyon les compagnies des

tres de la fortune et sauver l'honneur du père. Voici sa première résignation. Charles est au désespoir.

Dans la seconde époque, M. Forestier de ridicule et intéressé qu'il était devenu un mari fort intéressant, s'occupant du bonheur de sa femme et voulant faire figure dans le monde. Plein de confiance et de bonhomie, il n'a même pas cherché à connaître celui avec qui d'abord sa femme devait se marier, et personne ne lui a révélé ce nom-là. Ceci n'est qu'une invraisemblance. Dans cette douce ignorance (voyez l'effet des sympathies !) M. Forestier a justement choisi pour ami intime Charles d'Arbel. Celui-ci est au mieux dans la maison : il étale de fort beaux sentiments, et exalte son honneur et la vertu de Marie à qui lui rappelle son premier amour. Dans une scène originale et bien faite, Charles qui s'est cru oublié, apprend par l'époux lui-même que Marie est restée fidèle à tous ses souvenirs de jeune fille. Alors, adieu toutes les résolutions de l'honneur ! Charles et Marie se retrou-vent dans les bras l'un de l'autre. Mais Forestier va partir pour un long voyage. Ramenée à ses devoirs par la pensée de son père et de sa fille, Marie revient à elle et s'offre à l'accompagner. Voilà la deuxième résignation.

Abordons la troisième époque.
Marie est veuve. Elle nourrit encore dans son cœur un tendre et dernier projet. Elle peut donc être à lui à présent. Quelle est heureuse ! elle vient d'embrasser sa fille, charmante enfant qui arrive des eaux de Bade, et tout à coup elle apprend de cette bouche ingénue une affreuse nouvelle. Charles aime sa fille et en est aimé. Après avoir révélé, à tort selon nous, tous les sa-crifices qu'elle s'est imposés et ceux qu'elle s'impose encore, elle jette Cécile dans les bras de celui dont elle a reçu les premiers serments et pour lequel elle gardait son unique et dernier amour. Vous connaissez la dernière résignation. Celle-ci aurait dû être muette. Quel bonheur peut-il exister pour Cécile si elle l'achète aux dépens de celui de sa mère ? Dans quelle funeste position Charles d'Arbel, cet amoureux de quarante ans, ne se trouve-t-il pas ? Ce dénouement ne satisfait pas le cœur, et il n'a rien de vrai-

Marie est une honnêteté en trois actes, pour nous servir de l'ex-pression d'une femme rivale de M^{lle} Mars et de son école. Cette expression, nous l'adoptons ; elle est comme la plus forte condamnation qu'on puisse porter sur le genre que M^{me} Dorval soutient de son dramatique talent. M^{me} Ancelet s'est adres-sée aux tendres sympathies des femmes ; elle nous a mon-tré leur abnégation dans différentes phases de la vie. Est-elle toujours restée dans le vrai, dans la nature ? Les sentiments qu'elle a mis en jeu, tout simples qu'ils étaient d'abord, ne sont-ils pas devenus surnaturels ? L'amour de Charles pour Marie, se dé-plaçant de la mère pour se porter sur sa fille, n'est-il pas un inceste moral tout aussi coupable que l'inceste physique ? Ce moyen n'est-il pas aussi faux que tous les moyens employés dans les drames de MM. Hugo et Dumas ? — Tous les ressorts dont l'au-teur s'est servi ne lui appartiennent pas en propre ; l'École des Vieillards, la Mère et la Fille, le Mari à Bonnes-Fortunes, lui ont fourni la plupart des situations dans lesquelles s'agitent ses personnages. Quant à ceux-ci, il en est deux, Forestier et sur-tout Charles d'Arbel, dont les caractères ne se soutiennent pas, et trois autres qui se détachent de l'action et n'y concourent en rien. Ce sont de simples visiteurs qui ne font qu'allanguir l'in-térêt par leur conversation. Supprimez, en effet, Melcourt, Al-berline et Justine, et deux ou trois lignes de dialogue les rem-placeraient. Vous perdrez, il est vrai, de spirituelles causeries, dans lesquelles l'auteur s'est complu à faire briller son esprit. Il y a quelques jolies scènes adroitement filées et des mots char-mants qui trahissent le sexe auquel nous les devons. Les entrées et les sorties nous ont paru en général mal amenées et assez peu justifiées. La texture de l'ouvrage est diffuse, et la péripétie dément le caractère de résignation que l'on a voulu donner à Marie. Ecoutez son histoire, et soyez juge. L'heureuse jeune fille est sur le point d'épouser celui qu'elle aime, Charles d'Arbel. Mais tout-à-coup de mauvaises spéculations la forcent à étouffer son amour et à donner sa main à un M. Forestier, capi-taliste de basse extraction, qui s'offre pour réparer les désas-

crocheteurs ; mais ce que nous savons, c'est que nos lois interdisent formellement les corporations ; c'est qu'elles ont proclamé la liberté du travail, et tout règlement qui viole les bases fondamentales de ces lois, nous paraît un excès de pouvoir.

Les corps municipaux, dit la loi du 9 août 1791, ont la surveillance de la navigation intérieure, sous le double rapport de la liberté et de la sûreté ; ils sont compétents pour faire tous les règlements utiles à cette sûreté ; mais ils ne peuvent pas, en vue de ce but, constituer en faveur de certaines compagnies d'ouvriers le monopole du travail des ports. — Quel que soit l'arrêté au nom duquel on a interdit à Gagnière et à ses camarades le travail qu'ils avaient commencé, il nous paraît sans force et entaché d'illégalité.

On se rappelle que la soirée musicale que devait donner il y a quelque temps M^{me} Talmari fut ajournée par suite d'une indisposition de cette dame. C'est après-demain samedi qu'aura lieu ce concert. Il promet d'être fort remarquable par le mérite bien connu des artistes qui s'y feront entendre et par le choix des morceaux de musique inscrits sur le programme, que nous publierons demain.

M. Antoine Guillot, propriétaire de l'établissement dit de *Terpsichore*, rue la Gerbe, n° 27, se propose de donner un bal, samedi 21, au profit des ouvriers sans travail.

A QUOI SERT UN CONSERVATEUR DU MUSÉE ?

Il se passe des choses fort singulières dans l'intérieur du Palais-Saint-Pierre. Nous n'en avons rien dit tant que nous avons espéré que les abus dont nous pouvions parler seraient combattus par d'autres que par nous ; mais ces abus se perpétuant, grandissant, se multipliant sans que personne se mette en souci d'en arrêter le cours, il est temps que nous élevions la voix pour les signaler du moins à l'opinion publique.

On a déjà dit que, s'arrogeant un droit que rien ne saurait lui donner, M. le maire de Lyon avait dépouillé notre Musée de deux de ses plus beaux tableaux pour en faire hommage au château de Versailles. Ce fait n'ayant pas été contredit doit être tenu pour vrai, car tout administrateur auquel on impute un tort qu'il n'a pas ne manque jamais de démentir une assertion inexacte, ce qu'il fait ordinairement avec assez peu d'amenité.

L'enlèvement des deux tableaux de Vander Meulen sera donc consommé, et nous avons un conservateur du Musée qui n'a fait, à ce que nous sachions, aucune démarche pour tenter de s'opposer à cet acte de spoliation !

Ceci est fort grave ; mais c'est connu, et ce n'est pas tout. Tandis que les appartements affectés au logement particulier de MM. le directeur, conservateur et autres sont chauffés au bois, la galerie du Musée est chauffée au charbon de terre. Les poêles qui servent à cet usage sont construits de telle sorte qu'ils ne peuvent être allumés sans répandre dans toute la galerie une épaisse et noire fumée qui s'attache aux tableaux et y forme une croûte que rien, par la suite, ne pourra faire disparaître ; et nous avons un conservateur du Musée qui n'a pas su demander et obtenir que les poêles fussent reconstruits ou que du moins ils fussent chauffés au bois !

La galerie du Musée est dallée en marbre. Ce mode de dallage est extrêmement nuisible à la peinture en ce qu'il entretient dans la galerie une constante humidité qui écaille les tableaux et les menace d'une entière destruction. Une circonstance s'est offerte d'obvier à ce grave inconvénient. On a demandé, pour la nouvelle salle des Antiques, une fourniture de dalles en marbre. Et nous avons un conservateur du Musée qui n'a pas su profiter de cette occasion pour se faire autoriser à enlever les carreaux de marbre de la galerie de peinture, les appliquer à la salle des Antiques et les remplacer par un parquet !

La société des Amis des Arts a jugé convenable de donner un certain éclat au tirage au sort des objets acquis par elle. C'est bien. Dans sa galanterie, elle a voulu profiter de cette occasion pour offrir aux dames des actionnaires, un concert qui pût les dédommager de l'ennui que leur ferait éprouver l'interminable discours de M. le maire Martin. C'est on ne peut mieux. Mais la salle dont elle pouvait disposer pour cela, n'étant pas assez vaste, elle s'est fait concéder celle du Musée. Pour y établir son orchestre et pour qu'un plus grand nombre de porteurs de billets pût être admis à la fête, on a enlevé une certaine quantité de tableaux qu'on a déposés dans quelque magasin du Palais. Et nous avons un conservateur du Musée qui n'a pas senti qu'un pareil déplacement pouvait avoir ses dangers pour les tableaux confiés à ses soins !

Une société philharmonique cherchait à s'organiser dans no-

tre ville. Le défaut d'un local convenable l'empêchait de se constituer. Quelques-uns des artistes qui veulent la fonder ont demandé et obtenu la galerie des tableaux pour y donner chaque dimanche des concerts auxquels ne pourraient assister que les porteurs de cartes d'invitation.

Bien plus. Le Musée n'est ouvert au public que le jeudi et le dimanche. Il n'est guère fréquenté le jeudi que par les instituteurs, les écoliers en congé et une faible portion du petit nombre d'oisifs que renferme notre ville. Ce n'est que le dimanche que les hommes de travail de toutes les classes ont le loisir de le visiter. Eh bien ! l'entrée en sera interdite au public, même le dimanche, parce que c'est ce jour-là que les concerts auront lieu. Peut-être aussi la lui refusera-t-on encore le jeudi, attendu que le matériel de l'orchestre sera en permanence dans la galerie. Et nous avons un conservateur du Musée qui s'en laisse chasser par des musiciens ! qui abandonne son sanctuaire aux envahissements de quiconque voudra s'en emparer ; qui, pour les papiers de quelques privilégiés souffre complaisamment que la jouissance d'une riche collection de tableaux soit ravie aux citoyens pour lesquels elle a été formée ! A quoi sert donc un conservateur du Musée ? Ne serait-ce par hasard qu'à toucher les appointements attachés à ce titre ?

Certes, nul plus que nous peut-être n'aime véritablement la musique ; nul plus que nous ne désire qu'elle reçoive enfin dans notre ville tous les encouragements qui lui sont dus et qui lui ont manqué pendant si long-temps ; mais si l'on veut lui donner asile au Palais-Saint-Pierre (ce que nous approuvons de tout notre cœur), ne saurait-on l'y recevoir qu'en en chassant la peinture, même momentanément ?

Si dans le vaste bâtiment décoré du titre de *Palais des Arts*, on n'a pu trouver quelque coin à convertir en salle de concert, il est bien étonnant qu'on en ait livré une aile tout entière à des médecins assez peu occupés de leurs malades pour faire de l'histoire naturelle en empaillant avec intrépidité toutes les bêtes qui leur tombent sous la main. Nous sommes justes, et nous ne ferons pas de reproches sur ce dernier fait à M. le conservateur du Musée ; mais ces reproches, nous les adresserons à l'administration municipale et particulièrement à M. le maire. M. Martin paraît se complaire infiniment au milieu des animaux empaillés qui ont fait invasion au Palais des Arts. Ce n'est pas, selon nous, une raison pour leur donner toute l'importance qu'on leur accorde. Pour couronner l'œuvre, M. le maire a fait l'acquisition d'une carcasse de baleine que des banquistes nous ont montrée, pendant tout l'été, dans une baraque aux Brotteaux, et que l'on dresse en ce moment sous le portique oriental de St-Pierre. Nous ignorons si, pendant sa vie, cette baleine a avalé quelque Jonas ; mais nous savons que ses débris engloutissent un argent qu'une ville endettée et chargée d'une population en proie aux horreurs de la misère pourrait employer beaucoup mieux. En voyant la grosse bête dont nos concitoyens seront redevables à M. Martin, les mauvais plaisants se rappellent un dicton populaire que nous ne répéterons point ici. Nous dirons seulement que l'achat du squelette entier de l'énorme cétacée, l'idée de le placer dans un Musée d'histoire naturelle comme on y placerait un colibri, nous paraît fort drôle.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

Nous publions aujourd'hui la liste des lauréats pour les prix décernés par la Société, et la nomenclature de tous les numéros gagnants dans le tirage.

PRIX DE L'ORNEMENT.

Médaille de huit cents francs, décernée à M. Compte-Calix.

PRIX DE LA FLEUR.

1^{er} Prix. — Médaille de cinq cents francs, décernée à M. Oyex.
2^e Prix. — Médaille de deux cents francs, décernée à M. Moussy.

Voici les noms des gagnants déjà connus :

MM. Balançard. — Un tableau de M. Finart.
Gayet. — La Grand'Maman, par M. St-Evre.
Chouard. — Vue de Pont-en-Royans, par M. Dubuisson.
Belloc. — Vue du Dôme de Milan, aquarelle, par M. Gilio.
Liandra. — Vue des environs de Lausanne, par M. Calame.
Sylvain Blot. — Paysage de M. Lapito.
Plantin. — Fleurs à la gouache, par M. Moussy.
Léon Boitel. — Tableau de Fleurs, de M. St-Jean.
Goirand. — Une Coupe en bronze, par M. Fratin.
Chenaud. — Vue de Venise, par M. Gilio.
Goubet. — Un Moulin, par M. Dubuisson.
Cesar Jordan. — Un dogue, bronze, par M. Fratin.
Victor Arnaud. — Vue d'une Rue du Caire, par M. Achard.
Monnoyeur et Moras. — Un Zébu, bronze, par M. Fratin.
Vidal. — Orage sur le lac de Genève, par M. Diday.
Bouliols. — Vue des environs de Salerne, par M. Guindrand.
Chardiny. — Le Poète et son Libraire, par M^{me} Haudebourt-Lescot.
De Goutance. — Un Cerf, bronze, par M. Fratin.
Rémond. — Le Winkelried, par M. Diday.

des coulisses), a épousé la jeune Ninette, simple choriste au Grand-Opéra. M^{me} Moquet est jolie ; elle est l'objet des soupirs de bien des poursuivants ; deux parviennent à s'introduire chez elle, mais elle repousse leurs vœux avec chaleur et dignité ; moins fière et moins sévère envers certain musicien, elle se pâme en écoutant une clarinette dont les sons tendres et mélancoliques arrivent jusqu'à elle de l'appartement voisin, occupé par le virtuose, qui a inventé ce genre de correspondance aérien. La mère de Ninette, type de l'ouvreuse de loges, arrache à sa fille la confiance de son amour. M. Moquet ne tarde pas à en être instruit (les ouvreuses de loges ne portent pas loin un secret) ; Ninette reçoit l'ordre de son mari de partir avec sa mère pour Londres, où un engagement l'attend. Pendant le trajet de Paris à Amiens, et surtout dans cette dernière ville, se déroulent une foule d'incidents fort embrouillés amenés par la présence inattendue des deux amoureux éconduits, — de M. Moquet, — et de la clarinette. Enfin, après maints quiproquo et maintes explications, la vertu et l'hymen obtiennent le triomphe le plus éclatant. Celui de la pièce a été contesté. Mais elle est appelée à ce genre de succès qui confirmera le proverbe : *J'ai ri, me voilà désarmé.*

Il n'y a rien de risible dans le *Comte de Charolais*, bien que Breton y joue un rôle. — Charles de Bourbon, comte de Charolais, s'amuse quelquefois à enlever les filles des vilains, et se permettait même de tuer à coup de fusil ceux qui voulaient s'opposer à ses plaisirs. Au lever du rideau nous le voyons déguisé en paysan se mêler aux danses et aux jeux des habitants d'un village situé sur les bords de la Seine ; c'est là qu'on célèbre la noce de Nicolette, nièce du sieur Pégriel, avec Urbain, couvreur de son état. Le comte de Charolais obtient le prix de l'arbalète, ce prix est un baiser de la fiancée. Le comte, ravi des charmes naîfs de Nicolette, conçoit le dessein de l'enlever, et exécute ce dessein au milieu de la nuit.

Au second acte, Berligoy, ami et compagnon d'Urbain, vient pour faire des réparations à la toiture du château du comte de Charolais. Voilà qu'en se livrant à ses travaux, il entend des cris de femme qui sortent d'un appartement. Cette femme est Nicolette, renfermée par les ordres du comte aux séductions duquel elle a résisté. Berligoy parvient à la délivrer ; mais le comte arrive dans cet instant ; Urbain qui est à la recherche de sa femme

Bellatou. — Composition d'ornement, par M. Compte-Calix.
Pinoncelly et Solar. — Un Clotire, par M. Renoux.
Louvier. — Blanche de Bourbon, par M. Jacquand.
Félix Dumortier. — Un Loup, bronze, par M. Fratin.
Le comte de Rothschild. — Cavaliers turcs, par M. Finart.
Félix Arnaud. — Vue de Vicovaro, par M. Fonville.
Le baron Lajard. — Une Chienne boule-dogue, bronze, par M. Fratin.
Hélène Rater. — Tête de Moine, par M. Bonnefond.
Andras et Gard. — Le Château de Walzin, par M. Thuillier.
Carliant. — Entrée du hameau de Vorage, par M. Leymarie.
Emilien Teissier. — Vue de Venise, par M. Justin Ouvrié.
Ollat. — Une Forêt des Ardennes, par M. Thuillier.
Morange. — Un tableau de Fleurs, par M. Thierriat.
Des Gaidi. — Un éléphant luttant avec un lion, grand-bronze.
Alléan Jacques et Co, de Constantinople. — Vue des environs du Caire, par M. Achard.
Louis Bonand. — Scène d'Artistes, par M. Desombages.
Louis Coste. — Couronne de fleurs, par M. Berger.
Mestrallet. — Roses trémières, par M. Thierriat.
De Larreguy. — Une Glaueuse, par M. Bonnefond.
Fleury Bilet. — Tête de Moine, par M. Bonnefond.
Jogand. — Fleurs et Fruits, par M. Berger.
St-Jean. — Vue de St-Aventin, par M. Renoux.
Frécou. — Le Rain-Bow, cheval anglais, bronze, par M. Fratin.
Le baron Maupetit. — Une Coupe en bronze.
Jules Letellier. — Don Diego, par M. Lehmann.
Castelli. — Un Couvent, par Granet.
M^{me} Faure. — Massacre de Scio, par M. Colin.
M. Foaville. — Etude de Femme, par M^{me} Brune, née Pagès. Ce tableau fait beaucoup d'envieux ; on en a déjà offert mille francs à M. Fonville.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance publique, tenue le 16 janvier au Palais-St-Pierre.

POUR LE TIRAGE DES OBJETS ACQUIS PAR LA SOCIÉTÉ.

Nos des Actions nominales et collectives.	NUMÉROS GAGNANTS, Disposés d'après leur ordre de sortie.
1051 ^e série, n° 11.	Un Repos de Vaches, par M. Duclaux.
491	Aquarelle de M. Compte-Calix. — Prix d'ornement.
1146	42. — Don Diego, par M. Lehmann.
297	Intérieur d'un cloître, par M. Renoux.
249	Blanche de Bourbon, par M. Jacquand.
122	Un Loup, bronze, par M. Fratin.
559	Arabes, par M. Finart.
1068	47. — Groupe de fleurs. — Prix du concours.
1	Vue prise à Vicovaro, par M. Fonville.
254	Chienne boule-dogue, bronze, par M. Fratin.
210	Plage du Nord, par M. Guindrand.
162	Etude de Femme, par M ^{me} Brune née Pagès.
1052	32. — Un Sauglier, bronze, par M. Fratin.
1048	28. — Un Cerf aux abois, bronze, par M. Fratin.
411	Une Tête de Moine, de M. Bonnefond, n° 59.
9	Vue du château de Walzin, par M. Thuillier.
1051	8. — Vue prise à Goncelin, par M. Guindrand.
390	Vue du hameau de Vorage, par M. Leymarie.
564	Vue des environs de Nice, aquarelle, par M. Justin Ouvrié.
282	Une Forêt dans les Ardennes, par M. Thuillier.
266	Un Tableau de Fleurs, par M. Thierriat.
405	Éléphant combattant un Lion, grand bronze, par M. Fratin.
1028	24. — Intérieur de St-Marc à Venise, aquarelle, par M. Gilio.
1099	13. — Vue de St-Marc, par M. Achard.
15	Vue des environs du Caire, par M. Achard.
1054	26. — Vue de Venise, aquarelle, par M. Gilio.
51	Une scène d'Artistes, par M. Desombages.
105	Une Couronne de fleurs, par M. Berger.
1074	8. — Vue de Rouen, par M. Justin Ouvrié.
274	Un Groupe de Roses trémières, par M. Thierriat.
1114	8. — Vue de l'Abbaye de Dole, par M. Thuillier.
465	Une Glaueuse, par M. Bonnefond.
422	Une Tête de Moine, par M. Bonnefond, n° 42.
1087	15. — Vue d'un Souterrain, par M. Renoux.
427	Fleurs et Fruits, par M. Berger.
300	Le Massacre de Scio, par M. Colin.
55	Cavaliers turcs, par M. Finart.
1071	42. — Vue d'Amiens, par M. Mercey.
1126	9. — Sujet tiré des Amours des anges de Thomas Moore, par M. Cornu.
429	La Grand'Maman, par M. St-Evre.
76	Vue de Pont-en-Royans, par M. Dubuisson.
193	Vue du Dôme de Milan, aquarelle, par M. Gilio, n. 22.
1054	1. — Le Moulin de Walzin, par M. Thuillier.

semblable. L'ouvrage a réussi ; M^{me} Beauzeville peut prendre sa part de ce succès. Elle a fort bien nuancé les différentes parties de son rôle. Elle a su rendre avec infiniment de tact et de goût la 3^e époque. Le public lui a tenu compte de ses efforts par de nombreux applaudissements. M. Valmore a donné à Forestier une physionomie originale, et il l'a joué en bon comédien. M^{me} Desbrières et M. Haquette n'avaient rien à faire valoir ; ils ont concouru à l'ensemble. Pourquoi ce dernier ne ferait-il pas sentir, à la dernière époque surtout, le progrès des années. A cinquante ans on peut avoir des cheveux gris. Coquetterie à part, cela vaudrait mieux pour l'illusion. M^{me} Martin a été charmante de grâce et de candeur. L. B.

THÉÂTRE DES JACOBINS.

LE MARI DE LA DAME DE CHOEURS, par MM. Bayard et Duvert. — LE COMTE DE CHAROLAIS, par MM. Dupont et Desforges. — AVIS AUX COQUETTES, par M^{me} Scribe et Comberousse.

Nous soumettons les réflexions suivantes aux personnes qui ont assisté à la représentation du *Mari de la Dame de chœurs*.

Parce que durant deux heures Breton vous aura débité, avec le flegme, l'humour et l'aplomb qu'on lui connaît, un vrai feu de file de plaisanteries plus folles que spirituelles, pourrez-vous, en conscience, dire que vous êtes complètement satisfait ? — Il faut distinguer. — Si vous êtes allé demander au théâtre un divertissement de bon goût, si vous avez compté y rencontrer une pièce où règne une gaieté franche et communicative et qui vous surprenne par des traits d'un comique mordant sans trivialité, neuf sans recherche ; si vous aimez les alliances de mots heureuses, naturelles et exemptes de prétention, votre espérance aura été complètement déçue. Mais peut-être vous faites partie de cette classe d'individus qui veulent être amusés quand même, qui s'inquiètent peu des moyens, lorsque le but est atteint et qui se contentent de l'esprit de deuxième et troisième ordre, pourvu qu'on leur fasse bonne mesure. Alors vous ne regretterez point l'argent que vous avez donné à la porte ; on vous a traité selon vos goûts ; on a prévenu et comblé tous vos desirs.

Voici une courte analyse du vaudeville de MM. Bayard et Duvert. — M. Moquet, marchand de maillots (voir le *Dictionnaire*

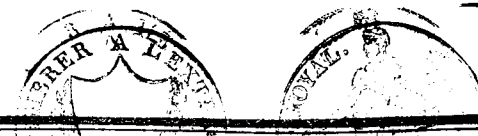
se présente aussi et adresse des reproches au séducteur ; celui-ci tire un coup de fusil à Urbain ; là se termine le second acte.

Au troisième, nous voyons Berligoy et Nicolette dans un pavillon de chasse où doit se rendre Louis XV. Le monarque arrive, et à la vue de Nicolette, se félicite d'une rencontre qu'il jette dans ses bras une fille si jeune et si belle. Mais celle-ci le désabuse bientôt, et se livrant à un mouvement d'indignation fort bien rendu par M^{lle} Baudouin, lui demande justice et vengeance du comte, qui se trouve par aventure présent à cette scène.

Louis XV que les vaudevillistes s'évertuent grandement depuis quelque temps à représenter comme le plus noble et le plus généreux des princes, adresse d'amers reproches au comte de Charolais. Celui-ci veut réparer son crime à prix d'argent, et demande sa grâce. « Je vous l'accorde », répond Louis XV ; mais je vous prévienne que je ne la refuserai pas à celui qui vous tuera. Le prince sort après avoir prononcé ces paroles. Berligoy les entendues par hasard ; il arrive furieux et met le comte en joue. Heureusement, Urbain qui n'est pas mort, apparaît et le dénoûte ment a lieu sans incident tragique.

La vérité historique n'entre pour rien dans cet ouvrage très-faible d'invention et de style ; son but d'ailleurs ne se laisse point clairement apercevoir. On n'y voit même pas la moindre pensée des mœurs du temps, pas une opposition entre le caractère des deux classes d'individus qui y figurent ; on n'y rencontre ni enseignement politique, ni développement d'une pensée morale. A quoi bon alors faire poser prétentieusement le royauté, le peuple, la noblesse, si de leur rapprochement et de leur lutte ne sort pas une moralité digne d'être méditée ? MM. Dupont et Desforges ne semblent avoir voulu fonder la réussite de leur vaudeville historique que sur la création du personnage de convention de Berligoy, rôle qu'ils ont confié à Alcide Touse et que Breton a rendu comique autant qu'il a pu. Mais vraiment ce n'était pas la peine de ressusciter le comte de Charolais pour pas même obtenir le succès de gaieté du *Mari de la Dame de chœurs*.

L'avis donné aux *Coquettes* par M. Scribe ne les guérira point de ce travers aimable. Ce chapitre de morale en action est si digne des précédentes productions de l'auteur ; mais l'élite d'artistes du Gymnase a sauvé par un jeu intelligent et animé l'invraisemblance des situations. AMÉDÉE R.



- 487 Vue prise près de Lausanne, par M. Calame.
 - 69 Vue prise à Labaume-Sisteron, par M. Lapito.
 - 1079 18. -- Vue de Thiers, par M. Goutay.
 - 296 Groupe de fleurs, gouache, 2^e prix du concours.
 - 29 Un tableau de Fleurs, par M. St-Jean.
 - 175 Une coupe en bronze, par M. Fratin.
 - 441 Vue de Venise, aquarelle, par M. Gilio.
 - 198 Un Moulin dans le Dauphiné, par M. Dubuisson.
 - 280 Un Dogue à la chaîne, bronze, par M. Fratin.
 - 1082 15. -- Intérieur de la Cathédrale de Chartres, aquarelle, par M. Gilio.
 - 5 Vue d'une rue du Caire, par M. Achard.
 - 261 Un Zébu, bronze, par M. Fratin.
 - 175 Un Orage sur le lac de Genève, par M. Diday, n^o 27.
 - 175 14. -- Henri IV, par M. Robert-Fleury.
 - 45. -- Intérieur d'un Couvent, par M. Granet.
 - 65 Vue de Salerne, par Guindraud.
 - 79 Le Poète et son Libraire, par Mad. Haudebourt-Lescot.
 - 1092 En Cerf du Canada, bronze, par M. Fratin.
 - 315 Vue du Puy-de-Dôme, dessin à la Sepia, par M. Girard.
 - 548 Un Bateau à vapeur sur le lac de Genève, par M. Diday, n^o 26.
 - 478 Vue de l'Eglise de Saint-Aventin, par M. Renoux.
 - 282 Le Rain-Bow, cheval anglais, bronze, par M. Fratin.
 - 1115 Une Coupe en Bronze, par M. Fratin.
 - 40. -- Cavaliers arabes, par M. Finard.
- Certifié conforme au procès-verbal,
Lyon, le 16 janvier 1857.
Le secrétaire de la commission administrative,
Alp. DUPASQUIER.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENTICE DE M. DUPIN.

(Suite de la séance du 16 janvier.)

M. Guizot : Messieurs, ce n'est pas moi qui contesterai la gravité de la question qui se débat devant vous ; je suis convaincu qu'une erreur dans cette circonstance aurait pour notre pays et pour son gouvernement les conséquences les plus funestes ; aussi je ne l'aborde, pour mon compte, qu'avec un véritable recueillement ; je ne contesterai pas davantage la sincérité des convictions qui diffèrent de la mienne, je sais croire à la sincérité, et l'honorer même dans mes adversaires.

L'honorable M. Thiers a cru devoir rappeler avant-hier à la tribune quelques paroles d'une conversation particulière qui avait eu lieu entre lui et moi, lorsque l'intervention fut demandée pour la première fois au cabinet ; je ne retire aucune de mes paroles, la chambre comprendra sans peine qu'à cette époque, redoutant dans l'intérieur du cabinet une séparation que je n'ai jamais cherchée et que je regretterai toujours, je n'ai employé dans mes conversations particulières comme ailleurs que des paroles qui me semblaient propres à la prévenir.

Je suis de ceux qui pensent que les traités engagés et qu'ils doivent être exécutés à tout risque, quand une fois ils ont été conclus. Mais j'ai toujours pensé que ni les paroles données à la reine au moment de la mort de Ferdinand, ni les traités postérieurs n'avaient engagé le gouvernement français dans la question d'intervention, qu'il avait toujours conservé sa liberté sur cette question.

J'en donnerai une preuve qui paraîtra sans doute convaincante à la chambre. C'est l'opinion constante du gouvernement français depuis la conclusion des traités jusqu'à ce jour, et non seulement il l'avait, cette opinion, mais il l'a proclamée hautement, et toutes les fois qu'il a parlé de l'intervention, il a dit qu'il se réservait le droit de juger si elle convenait aux intérêts de la France.

Ainsi, presque au même moment où la France venait d'adresser à la reine d'Espagne les paroles dont on se prévaut aujourd'hui pour dire que nous sommes engagés, M. le duc de Broglie écrivait à l'ambassadeur français : « Nous n'avons aucune envie d'intervenir à main armée dans les affaires d'Espagne. Au contraire, ce serait pour nous une très-fâcheuse extrémité ; nous ne prétendons pas non plus soutenir le gouvernement actuel, quoi qu'il fasse, quoi qu'il arrive, quelque ligne de conduite qu'il tienne. Nous avons voulu simplement avouer ce gouvernement, lui donner de la force et du courage, et nous montrer disposés à écouter favorablement ses demandes, mais sans nous dessaisir du droit réservé à tous les gouvernements d'en apprécier l'opportunité, la nature et la portée... »

M. Guizot déclare ensuite qu'il ne désavoue pas les paroles que M. Thiers lui a attribuées dans la précédente séance. Voici maintenant, continue M. Guizot, le langage que tenait M. Thiers le 2 juin, en qualité de président du conseil. Voilà ce qu'il disait alors :

« On a dit que le gouvernement français avait fait un acte énergique en reconnaissant la reine Isabelle II, mais qu'il s'était arrêté là, et qu'il n'avait rien fait depuis. Je répondrai à l'honorable membre : Si, nous avons fait beaucoup, nous avons d'abord apporté au nouveau gouvernement de Madrid une grande force morale en unissant les noms de la France et de l'Angleterre, et si vous connaissiez le mouvement général de l'Europe, vous sauriez que c'était déjà beaucoup que cet appui. Mais il y a plus : l'Angleterre a donné à l'Espagne un corps de troupes auxiliaires ; la France l'a fait également, et cela, non pas obscurément, mais avec un aveu formel. La France en outre a ordonné le blocus des frontières d'Espagne. Que reste-t-il à donner à l'Espagne ? Vous le dites vous-mêmes, une armée française. Mais, à cette pensée, le gouvernement s'arrête, et, s'il ne le faisait pas, il serait bientôt accusé devant vous d'une grave imprudence ; nous n'avons donc rien résolu à cet égard, et, si jamais nous voulons prendre une résolution, nous ne le ferons qu'après avoir consulté le vœu bien constaté du pays. »

Eh bien ! Messieurs, reprend M. Guizot, c'est ce que nous faisons nous-mêmes en ce moment. Nous cherchons à constater le vœu du pays. Mais il faut qu'il soit bien reconnu que jamais, jusqu'à ce jour, le cabinet ne s'est considéré comme engagé ; que ni l'Espagne ni l'Europe ne l'ont cru.

Rappelez-vous, au contraire, Messieurs, ce qui s'est passé parmi nous. Etions-nous, je vous le demande, lors de la révolution de juillet, dans des circonstances aussi favorables ? Le gouvernement nouveau de la France avait-il le bonheur d'être soutenu par tous ses voisins ? N'eût-il pas à surmonter de bien plus grandes difficultés que l'Espagne ?

Ici, l'orateur s'attache à démontrer l'inefficacité de toutes les interventions tentées dans les affaires intérieures de l'Espagne, depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon et Louis XVIII. Aucune de ces tentatives n'a porté de bons résultats. Il insiste surtout sur la difficulté d'imposer à l'Espagne, par la force et par une armée étrangère, un gouvernement constitutionnel, c'est-à-dire le grand intérêt de la plus grande intelligence de la part d'un peuple.

L'Espagne du 16^e et du 17^e siècle n'est plus celle d'aujourd'hui. Alors elle était liée avec tous les rivaux de la France. En Europe, nous la trouvions derrière les Alpes, sur le Rhin, sur l'Escaut, à

Naples, en Allemagne ; aujourd'hui, l'Espagne est réduite à ses propres forces. Pour que la France pût être engagée profondément dans les destinées de l'Espagne, il faudrait donc d'autres raisons que celles qui l'ont tiré de l'ancienne politique de la France. On dit que si nous n'intervenons pas, l'alliance anglaise sera compromise et affaiblie ; mais, en 1835, on disait que si nous intervenions, l'alliance anglaise serait affaiblie et compromise. Je ne crois pas qu'un fait aussi important que l'alliance de la France et de l'Angleterre puisse ainsi varier d'une année à l'autre.

On s'occupe aussi des intérêts commerciaux : eh bien ! il faut qu'on sache que le gouvernement du roi n'a jamais perdu de vue les intérêts commerciaux de la France, et qu'ils seront toujours l'objet de sa plus chère sollicitude.

L'honorable membre établit ensuite le rôle que, selon lui, la France doit jouer en Europe. Il pose d'abord deux faits : le premier, c'est que l'Europe continentale n'est plus entraînée par l'esprit d'absolutisme, par l'esprit contre-révolutionnaire, que l'Europe enfin, même dans les pays non constitutionnels, est en progrès d'intelligence sociale. Le second fait posé par l'orateur, c'est que la France, de son côté, n'est plus aujourd'hui dominée par l'esprit révolutionnaire, et qu'elle est en progrès dans une voie de modération et de conservation. La révolution de juillet, continue M. Guizot, a permis à la France de revenir à sa pente naturelle, à un retour à l'ordre, à ses habitudes religieuses, à ses habitudes régulières et morales, à toutes ses habitudes enfin. Il en résulte ceci, Messieurs, c'est que la France aujourd'hui peut parler à tout le monde, aux conservateurs et aux réformateurs avec une pareille puissance. C'est là une situation admirable, ouvrage d'un juste-milieu fondé sur une raison et sur un courage éprouvés.

Eh bien ! c'est de cette situation qu'on vous propose de sortir, pour vous mettre à la suite d'un autre peuple, pour mettre la révolution de juillet à la suite de l'insurrection de la Granja....

Le ministre termine en proclamant, au milieu des applaudissements de ses amis, que puisque l'on a parlé, à propos de l'Espagne, des intérêts généraux de l'humanité, qui, dit-on, sont attachés à la cause de la nouvelle monarchie, la France servira bien mieux ces mêmes intérêts de la civilisation, en réussissant complètement chez elle, en donnant partout l'exemple d'une nation qui, après une révolution immense, revient à l'ordre et se gouverne régulièrement. (Ce discours est suivi d'une assez longue agitation.)

Je voudrais que la chambre revint au motif véritable de la dissolution du cabinet. La chambre se rappelle que le ministère du 22 février avait été composé dans un esprit de conciliation, avait été formé, à cette fin, de diverses nuances d'opinion dans cette chambre. La situation intérieure bien plus que la situation extérieure fut prise en considération quand ce cabinet fut formé.

Mon opinion personnelle était opposée à l'intervention ; la seule fois que la question s'est présentée devant moi, en ma qualité de membre du ministère du 22 février, je me suis prononcé pour la non-intervention ; mais, je le répète, là n'a point été la cause de la dissolution du cabinet. Quelle a été cette cause ? cela ne peut être indifférent à la chambre ; sa considération est attachée à ce qu'elle sache comment les cabinets se forment, comment ils se décomposent.

Je comprends que chacun soit soi, et qu'on ne se clone pas à une date ; j'ai donc très-bien compris comment MM. Thiers et Passy n'avaient point caché qu'ils étaient favorables à l'intervention ; mais je rappellerai le fait grave, le fait décisif, dont a déjà parlé M. Passy, le licenciement du dépôt rassemblé à Pau. C'est là qu'a été la dissidence fondamentale.

Je n'hésite pas à le dire : on a sacrifié un intérêt passager, celui des ministres, à l'intérêt général de la France. (A gauche : C'est vrai ! c'est vrai !)

Je ne saurais, messieurs, adhérer au paragraphe de l'adresse sur l'Espagne, bien qu'il ait en grande partie fait justice du passage correspondant du discours du trône, en ne flétrissant plus la coopération que le ministère du 11 octobre avait pratiquée. En cela, je me rends le défenseur du ministère du 11 octobre ; c'est moi qui à raison de mon origine dans cette chambre, et à raison de la manière dont je suis entré dans le cabinet du 22 février, ai cru devoir dire mon avis sur l'adresse. Je pense que la chambre comprendra le sentiment qui m'a dicté mes paroles.

Il est six heures et demie, la séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENTICE DE M. DUPIN.

Séance du 17 janvier.

M. le président : La parole est à M. Berryer.

M. Berryer monte à la tribune : Messieurs, à mesure que cette discussion s'avance, on en suit mieux toute l'importance, chaque orateur, en arrivant à cette tribune, se montre d'abord comme effrayé de la grandeur de la question ; elle nous importe fort en effet, cette question espagnole : c'est la plus grave de toutes celles que nous avons discutées depuis 6 ans.

Dans l'état présent de nos affaires que pouvons-nous faire pour l'Espagne ? On a parlé d'intervention, on a parlé de coopération, on a parlé de la simple exécution du traité de la quadruple alliance.

Si ce sont là, messieurs, trois choses distinctes qui ne sont pas nécessairement liées entr'elles par des conséquences inévitables ; si l'y a là, en effet, trois propositions, permettez-moi de le dire, au milieu de la discussion engagée devant vous, à travers le débat, j'ai aperçu plusieurs fois un 4^e parti, et celui-là est celui de ne rien faire. (Rires.) C'est même là la pensée du ministère ; c'est ce que hier M. le ministre de l'instruction publique définissait très-bien par ce mot : *Une politique libre*, c'est-à-dire une politique qui attend les événements pour déterminer ce qu'elle devra, ce qu'elle pourra, ce qu'elle voudra faire.

Une telle politique, messieurs, est peu conforme aux paroles solennelles que votre commission a placées dans l'adresse ; et cependant cette politique ressort évidemment de votre situation, n'en doutez pas. Si le gouvernement jusqu'à ce jour a pris une part quelconque dans les affaires d'Espagne, c'est que le gouvernement a cru qu'il pouvait quelque chose ; les événements l'ont désabusé. La situation de l'Europe, la situation des partis est telle au surplus que tout le monde est intéressé dans la question espagnole.

Quand nous avons connu les motifs de la retraite du dernier cabinet et le but de la politique du cabinet actuel, nous avons dû penser que dans cette session la question se poserait dans ces termes simples : Faut-il intervenir ou ne pas intervenir en Espagne ? La discussion me semble renfermée dans ces étroites limites ; mais ce n'est pas ainsi que ces questions se sont présentées.

Le ministère vous a dit qu'il voulait le traité, qu'il ne voulait pas de l'intervention, quant à présent du moins. De son côté, l'opposition ne paraît pas avoir une volonté bien ferme, une opinion bien arrêtée sur la question d'intervention ; l'opposition dit qu'elle se contenterait d'une coopération.

Pourquoi donc, si le ministère ne veut pas de l'intervention, ne nous dit-il pas pourquoi il la repousse ? Pourquoi l'opposition qui veut de l'intervention ne nous dit-elle pas non plus toute sa pensée ? C'est qu'il y a eu, j'en demande pardon à la chambre, il y a eu chez tous les orateurs des réticences ; il a été facile de

s'en apercevoir. Ces réticences ont droit de nous étonner de la part d'hommes qui déclarent hautement que la manifestation de la vérité est le besoin présent du pays. Ces réticences ont de grands inconvénients ; elles ont entraîné dans l'adresse des confusions d'idées, des obscurités, des équivoques qui ne lui donnent pas ce caractère de franchise, de dignité, qu'on doit rencontrer dans une réponse au discours de la couronne.

Pour moi, Messieurs, je me sens très-libre sur cette question, et je veux user de cette liberté ; je veux suppléer aux réticences. J'attaque le paragraphe qui nous occupe je l'attaque en son entier et je vais dire pourquoi à tout le monde. Messieurs, il n'y aura pas d'intervention en Espagne ; la France n'interviendra pas réellement, j'en ai toujours été convaincu. Le chef de l'ancien cabinet a jugé à propos de rappeler une conversation qu'il avait eue avec M. le ministre de l'instruction publique qui s'est expliquée hier sur cette conversation, que le chef de l'ancien cabinet me permette de rappeler une courte conversation, un échange de quelques paroles qui a eu lieu entre lui et moi dans les couloirs de cette assemblée. (Non, non ! Si, si ! M. Thiers reste immobile.) C'est un fait que je veux rappeler comme d'autres en ont tant rappelé pour constater des opinions personnelles.

M. Thiers me disait en 1834 que don Carlos avait traversé la France pour aller se poser en Espagne ; mais peu nous importe, je saurai bien, avec un petit nombre de troupes, avec peu de dépenses et en peu de temps, le forcer de revenir de ce côté des Pyrénées. Cela peut être facile, dis-je, mais on ne le permettra jamais.

J'ai dit au ministère qu'il lui était impossible d'aller en Espagne ; vous le voulez, mais vous n'irez pas : le ministère n'a rien répondu. (Agitation.)

Vous savez ce qui est arrivé depuis cette époque, vous savez quelles ont été les causes du dernier changement de cabinet. Quant à moi, je persiste à vous dire : Il n'y aura pas d'intervention, il ne peut pas y en avoir, il n'y en aura pas.

Une voix : Pourquoi cela ? (Vives rumeurs.)

M. Berryer : Vous voulez savoir pourquoi on ne doit pas intervenir ? 1^o C'est que les motifs qui pourraient vous déterminer à une telle entreprise, si on les considérait suivant la vérité, conduiraient à des conséquences que vous repoussez tous ; 2^o parce que ce que le ministère veut est impossible en Espagne ; 3^o parce que l'opposition veut ce que le gouvernement ne peut pas vouloir.

Vous m'avez demandé pourquoi on n'interviendrait pas, voilà les trois raisons qui vous en empêcheront ; je vais maintenant vous en donner les motifs.

Tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune vous ont demandé de les écouter avec attention, tous se sont trouvés, dans cette assemblée, dans une situation plus ou moins favorable, car ils vous ont exposé des idées accueillies plus ou moins par les opinions qui vous divisent ; j'ai besoin aussi de votre silence, car je serai moins favorablement entendu : je vais contrarier vos idées.

L'orateur développe les conséquences qu'il trouve complètement contraires aux vœux de l'Espagne et de la France. Puis arrivant au traité de la quadruple alliance, il fait ressortir tout ce qu'il y aurait de ridicule pour une grande nation à signer un traité qui ne l'engagerait qu'à former des vœux stériles pour un pays dont l'alliance nous serait si utile. Si je résume tous les orateurs, ils ont tous dû reconnaître que les motifs d'une intervention peuvent se réduire à trois considérations principales :

- 1^o Empêcher le rétablissement du pouvoir absolu en Espagne ;
- 2^o Se conformer au vœu national du pays ;
- 3^o Rendre les services d'un bon allié à l'Espagne, services qui puissent obtenir en retour pour la France des avantages considérables.

En résumant ainsi les motifs de la politique relative à l'Espagne, nous sommes tous d'accord.

Oui, il faut empêcher le rétablissement de l'absolutisme en Espagne.

Oui, il faut se conformer au vœu national de l'Espagne.

Oui, il faut rendre à l'Espagne des services qui resserrent les rapports de bonne amitié entr'elle et la France.

Après avoir dit que le retour de l'absolutisme est impossible, que la civilisation de l'Espagne ne lui permet plus de se faire jour et que si don Carlos triomphait, il faudrait que son avènement fut un pacte de réconciliation. L'orateur établit que le vœu national est du côté de don Carlos.

M. Guizot monte à la tribune. M. le ministre de l'instruction publique, répondant à M. Berryer, commence par rappeler à la chambre qu'en 1829 il entra dans la chambre des députés avec M. Berryer ; lui, pour repousser le ministère Polignac et soutenir l'adresse des 221 ; M. Berryer, pour soutenir le ministère et repousser l'adresse. Depuis, ajoute M. Guizot, vous nous prédisiez que le système suivi depuis juillet nous perdrait ; eh bien ! les faits répondent. Aujourd'hui vous répétez la même prédiction, en l'adressant à l'Espagne. Vos paroles ne doivent donc pas nous arrêter dans le système que nous croyons convenable de suivre en intervenant de manière ou d'autre dans les affaires de la Péninsule.

Arrivant au reproche fait par M. Berryer au cabinet, en ce qu'il met des réticences dans ses explications, M. Guizot répond : M. Berryer, si j'ai bien entendu, a dit lui-même : « Ce que veut le président de l'ancien cabinet, nous le savons ; ce que veut le cabinet actuel, nous le savons aussi ; » donc, nous ne mettons aucune réticence dans nos paroles, puisque vous savez notre pensée avant que nous l'ayons exprimée.

M. Guizot termine en donnant l'assurance que tous les vœux de la France ont été et seront toujours pour la reine ; que tous les secours qui seront envoyés dans la Péninsule auront pour but de repousser le prétendant et d'affermir le gouvernement constitutionnel de la reine.

M. Berryer reparait à la tribune pour répondre à M. Guizot. Après avoir fait ressortir la différence des paroles prononcées aujourd'hui par le ministre et celles proférées dans les autres séances, l'orateur déclare qu'il a pu, comme homme privé, être l'ami des derniers ministres de Charles X, mais que personne n'a le droit de dire qu'il ait défendu tel ou tel ministère ; il n'a jamais eu pour but que l'intérêt du pays.

M. Sauzet reproduit les explications déjà données par les autres membres du cabinet du 22 février. La chambre, fatiguée par l'attention qu'elle a prêtée aux précédents discours, est agitée et n'écoute pas.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DU BAS-RHIN.

Audience du 15 janvier. — Présidence de M. GLOXIN, conseiller à la cour royale de Colmar.

AFFAIRE DU 30 OCTOBRE.

L'audience est ouverte à neuf heures. Une foule plus considérable encore que les jours précédents assiège les abords de la salle. On s'entretient de la vive impression qu'a produite hier le discours de M. Ferdinand Barot. L'incident qui a terminé l'audience

du 13 préoccupe aussi vivement les esprits. On a appris que pendant l'audience d'hier M. Barrot a reçu une assignation du juge d'instruction, et a été requis de remettre entre ses mains la lettre contenant une menace au roi, qui était signée Persigny, et que le ministère public a refusé de faire joindre aux pièces du procès. On raconte que M. Barrot a répondu que la lettre n'était plus entre ses mains, et que sur le refus fait par le ministère public de la recevoir au procès, il l'avait envoyée le même jour au garde-des-sceaux. On ajoute que M. Parquin, avocat, y a joint une lettre de sa main pour donner à M. le garde-des-sceaux les détails de l'incident qui a eu lieu, et lui faire connaître le refus du ministère public d'accepter le dépôt de cette lettre.

Quand la cour a pris place, M. Thiérier, défenseur de Laity, a la parole.

DISCOURS DE M. THIÉRIER.

Armand Laity est né à Lorient, son père a consacré toute sa vie à la défense de la patrie; parvenu au grade de capitaine de frégate, il est mort en retraite. Sa veuve avait un fils, elle avait un fils l'espoir de ses vieux jours, que dis-je, elle avait, elle aura un fils, car vous le lui rendez, messieurs les jurés; ce fils se livra durant toute sa vie à des études sérieuses. Admis à l'École polytechnique, il a passé deux ans à Metz, et au sortir de l'école, il est entré dans le régiment de pontonniers dont il fait encore partie.

Le voilà donc livré à lui-même avec une âme ardente et fière, et une vieille expérience de 23 ans. Laity avait tout de suite acquis l'estime et l'amitié de ses chefs; vous avez vu combien l'acte d'accusation aime à faire des excursions dans le domaine de la vie privée, eh bien! messieurs, pas un mot n'a pu frapper sur mon client; et cependant ce d'injures tout frappé vos oreilles! un vieux militaire a été traité de lâche, tous ont été calomniés, et parmi tous ces traitres et ces félons, il s'est trouvé aussi une cantatrice, c'est-à-dire une femme qui cultive les beaux-arts et use des charmes de sa voix. Une cantatrice! mais le procureur-général a oublié qu'en Grèce on semait autrefois des fleurs sur leurs pas, et qu'elles étaient tout à la fois admirées et respectées.

M. le procureur du roi vous a dit encore: regardez-les, ils se posent comme des héros. Ah! messieurs, si vous les aviez vus renier avec faiblesse les faits qui leur sont imputés, on vous les aurait représentés comme des hommes pusillanimes; ils se sont posés en hommes de cœur, et l'on voudrait leur reprocher leur courage. Ce n'est pas tout encore, l'accusation n'a rien oublié rien, que tout ce qui pouvait être favorable aux accusés; eh bien, messieurs, pas un mot n'a pu frapper Laity, et cependant à quelle odieuse insinuation n'est-on pas descendu?

On a trouvé moyen d'introduire dans cette cause le nom infâme de Fieschi. M. le procureur-général dans son exposé préliminaire a parlé des attentats qui se renouvellent aujourd'hui; M. le substitut a été encore plus explicite, il a dit qu'il y avait des hommes qui ne condamnaient pas Alibaud. Eh bien! messieurs, nous le condamnons, nous le condamnons au nom de tout ce qu'il y a de noble, de généreux et de franc.

Que voyons-nous faire au jeune pontonnier? Il rêvait, plein d'enthousiasme, pour les glorieux souvenirs de l'empire, pour les hauts faits d'armes de la grande armée. Quant à de l'ambition, il n'en a point. Il avait pris, a-t-on dit, le commandement du bataillon; mais il n'avait pas changé de grade; seul d'officier parmi tous les pontonniers, il devait marcher à leur tête, il devait prendre leur commandement.

Oh! si ses sentiments l'ont égaré, vous conviendrez, du moins, que la source était pure. En effet, messieurs, montez dans les palais des riches, ou descendez dans la chaumière du pauvre, parcourez l'Europe entière, et, du sommet des Pyramides, jusqu'au rocher de Sainte-Hélène, vous entendrez répéter partout le nom glorieux du grand Napoléon; partout vous y trouverez l'image du grand capitaine.

Eh bien! c'est dans cet état de choses que le 25 juillet un ami est venu au nom du prince Louis-Napoléon lui rappeler ses projets. Il accepte avec enthousiasme; ce n'est pas tout encore, un mois après, Louis Bonaparte arrive à Strasbourg, Laity voit le neveu du grand homme, celui-ci lui dit qu'il est sûr de l'armée; il lui lit ses proclamations avec les larmes dans les yeux et dans la voix. Comment voulez-vous qu'il recule! Ah! il préférerait mille morts à la plus légère lâcheté!

M. le procureur-général vous a dit que le prince avait été entraîné, mais le contraire est parfaitement prouvé, et d'ailleurs si l'on n'admet pas ces preuves, il faut faire venir ici un témoin qui lèvera tous les doutes; ce témoin, c'est le prince.

Ici le défenseur retrace la conduite de Laity durant la matinée du 30 octobre, puis il ajoute:

Depuis long-temps on a flétri du titre d'assassinat judiciaire toutes les condamnations politiques; eh bien! ici, on nous a enlevé notre défense. Dans tout le cours de cette cause, à chaque partie des débats, n'avons-nous pas trouvé un vide immense sur les bancs?

Le prince Louis a réclamé une place sur les bancs de l'accusation et elle ne lui a point été donnée; c'est le gouvernement, au nom duquel les organes du ministère nous poursuivent, qui nous a enlevé notre témoin; nous ressemblons ici à ces hommes à qui l'on aurait lié les mains et que l'on présenterait aux insultes de leurs ennemis; mais agir ainsi, c'était prononcer notre acquittement, car il n'est point un jury consciencieux qui voudrait sanctionner une aussi flagrante illégalité, qui voudrait prêter les mains à cette monstruosité judiciaire.

Et c'est vous, jurés, que l'on voudrait rendre solidaires d'une coupable justice! Si Louis Bonaparte comparait sur les bancs, revêtu de toute l'illustration de l'empire, vous n'oseriez pas le condamner, et il entraînera votre vote par rapport à tous les accusés.

Pendant un demi-siècle, la France versa beaucoup de sang pour obtenir les libertés et l'abolition des privilèges, et nous semblons reculer de plusieurs siècles; car on ne respecte même pas assez la justice pour prévenir les magistrats de cette violation du droit. Les magistrats instructeurs poursuivaient avec zèle et persévérance, et ce n'est qu'en appelant devant eux le prince Louis qu'ils ont appris son enlèvement.

On a dû vous parler de grâce royale, MM. les jurés, restez maîtres de la cause; de vos grâces je n'en veux pas; repoussez les insinuations; c'est justice que je vous demande.

En terminant, l'orateur s'écrie en parlant de la mère de Laity, qui attend avec une si vive impatience le verdict du jury: Que devrai-je lui répondre quand elle me dira: Je te l'avais confié, mon enfant, qu'en as-tu fait? Ah! si j'avais à redouter une condamnation, il ne me resterait plus qu'à déchirer ma toge. J'ai trop de confiance en vous, MM. les jurés, pour avoir cette crainte; mais j'ai voulu seulement vous faire part du dévouement que je porte à ce jeune homme, et du désespoir dont m'accablait la moindre condamnation.

(1911) Il a été perdu, le 18, du pont Morand à la Belle-Vue, cours d'Herbouville, quartier St-Clair, un portefeuille vert contenant un effet de 763 f., un de 500 f., un de 68 f., deux autres de 200 f. et plusieurs comptes. La personne qui l'aurait trouvé est prié de le rendre à M. Robert aîné, maître meunier, à Saint-Clair. Il y aura une bonne récompense.

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ DE M. E. SMITH

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE LONDRES.

PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT SARDE, les Universités de Turin et de Gènes furent saisies de l'analyse de ce remède et, d'après leur rapport du 31 juillet 1833, l'approbation royale était accordée à M. E. Smith. Le 5 novembre 1833, l'I. et R. gouvernement de la Lombardie, par son décret publié sur la foi du rapport de l'Université de Pavie, accorde au sieur E. Smith des privilèges exclusifs constatés dans l'ordonnance publiée six fois par ordre du gouvernement de la Gazette officielle de Milan. Le conseil sanitaire de Rome lui accorde même accueil, sous date du 11 mai 1836, et, en dernier lieu, le collège médical de Naples a également reconnu l'avantage que la Faculté de médecine pouvait tirer de son puissant dépuratif, l'Extrait de Salsepareille composé. Ces témoignages sont donnés par des professeurs occupant les hauts grades de la profession, hommes d'une science dont les membres s'opposent assez ordinairement à toute innovation ou changement que conque, ne se rendant qu'à une conviction acquise par leur propre expérience. Les documents originaux de ces gouvernements universités peuvent être vus chez l'auteur: témoignages irrécusables.

Se vend en boîtes de 3 fr. et de 10 francs.
A LYON, chez M. Vernet, place des Terreaux, 13; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Garnier-Martinet; à ROANNE, M. Mercier, rue Royale; à MACON, M. Lacroix, rue des Selliers; à GRENOBLE, M. Ricard, place Grenette, 12 (1782)
à VALENCE, M. Collet, Grande-Rue, 56.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1909) Samedi prochain vingt-un janvier mil huit cent trente-sept, dix heures du matin, sur la place des Machabées, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de plusieurs objets mobiliers saisis, consistant en bois de lit, matelas, chaises, commode, horloge, chandeliers, tables, batterie de cuisine, poêle, etc.

(1910) (Première publication.)
Lundi vingt-trois janvier courant, dix heures du matin, dans la cour de la maison Groskopf, à la Guillotière, à l'angle du cours Bourbon et de la rue Turenne il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis au préjudice du sieur Jean Joget et de Marie Lubat, épouse ou se disant épouse de ce dernier, fabricants de balais de jones, demeurant ensemble dans ladite maison Groskopf, et consistant en un hangar en planches recouvert en tuiles, coffre, tonneau, seille, caisses, cage et morceaux de bois, etc. etc.

Vente de Diamants et Bijoux, place du Port-du-Temple, no 42.

Le mercredi vingt-cinq janvier mil huit cent trente-sept, à onze heures du matin, dans la salle de MM. les commissaires-priseurs de cette ville, sise à Lyon, place du Port-du-Temple, no 42, au 1er, il sera procédé à la vente aux enchères d'un grand nombre de diamants et bijoux engagés au Mont-de-Piété de Lyon.

Cette vente aura lieu expressément au comptant, et il sera perçu 3 1/2 p. 0/0 en sus du prix de chaque adjudication pour droit de vente.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1775) A VENDRE. — Plusieurs maisons à Lyon, à des conditions avantageuses pour les acquéreurs, dans de bons quartiers, et dans les communes de Vaise, la Croix-Rousse, et la Guillotière.

S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, no 4.

A PLACER. — Capitaux à dette à jour, par hypothèque, depuis 500 fr. jusqu'à 150,000 fr.

— En viager, 4,000 fr. à 10 p. 0/0 sur deux têtes de 59 et 69 ans.

S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, no 4.

— On désire acheter en viager, dans les environs de Lyon, une propriété de 40 à 50,000 fr.

S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, no 4.

(1882) Un ancien notaire offre de se charger de la gestion de propriétés en ville, de recouvrements de créances, et de liquidation de toute nature.

S'adresser à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Maronniers, no 1.

ANNONCES DIVERSES

(1913) A VENDRE pour cause d'association. — Un fonds de liquoriste en détail, très-bien achalandé, dans l'un des meilleurs faubourgs de Lyon.

S'adresser à M. Lioger, marchand papetier, rue de la Barre, à Lyon.

(1866) A VENDRE. — Une forte jument noire, âgée de cinq ans, et voiture à quatre roues pour voyage. Prix du tout: 1,500 fr. — S'adresser, pour les voir, chez M. Collin Jaubert, aux Brotteaux, au bas du pont Lafayette.

Avis aux Chasseurs.

(521) Le sieur LOUIS FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferrandière, prévient MM. les chasseurs qu'il tient des chiens en pension; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise; il les dresse au gré de l'amateur. S'y adresser.

ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Produits d'économie domestique brevetés.
LIMONADE PORTATIVE.

SUCS DE FRUITS CONCENTRÉS, dont quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée donnent sur-le-champ le parfum du LIMON, de l'ORANGE, de la VANILLE ou du NOYAU; découverte précieuse pour la Campagne, la Chasse et les Soirées. Le flacon, pour 50 verres, 1 fr. 50 c. — Dépôt à LYON, chez Petzi, confiseur, rue Puits-Gaillot, n. 27, Bonnet, parfumeur, place Bellecour; FARARE, Chandet, confiseur, rue Percherie; VILLEFRANCHE, Croute, épicer; VIENNE, Gros, confiseur.

Quinobaume,

INVENTÉ PAR GOSSELIN, PHARMACIEN A PARIS, Rue Saint-Honoré, no 176.

Ce remède est le seul qui soit à la fois sûr, prompt et commode pour la guérison des écoulements blancs (les gonorrhées et les fleurs blanches) anciens et récents chez les deux sexes. L'Académie de Médecine, dans le rapport qu'elle a fait sur cette nouvelle composition végétale, a voté des remerciements unanimes à l'auteur.

Le dépôt est à Lyon, chez Gadot, pharmacien, rue Poulaillière, no 13. (1732)

MALADIES SECRÈTES

Récents, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand pharmacien, place Bellecour, à Lyon. — On demande un apprenti en pharmacie. (1667)

(1912) COMBUSTIBLE.

Briquettes économiques fabriquées avec les meilleurs charbons de Rive-de-Gier.

Ce combustible donne beaucoup de chaleur, et donne par longue durée au feu, une économie sensible; s'enflamme facilement et ne répand ni fumée ni aucune mauvaise odeur.

S'adresser à la fabrique, chez le sieur P. Racine, rue Royale no 31, faubourg de Vaise, ou aux dépôts établis chez MM. Teissonnier, marchand de vin, rue du Boeuf, 10; Montanet, coiffeur quai d'Orléans, 17; Lanéry, portier de la galerie de l'Argue, au calier M; Sorlin, fabricant d'ustensiles de ménage, rue Coustou 8, en haut de la Glacière.

(1436 7)

SEUL DÉPOT A LYON

DE L'EAU ANGLAISE,

Place Bellecour, no 9, à l'entresol.

Jusqu'à présent on n'a obtenu d'un grand nombre de compositions pour teinture des cheveux que des résultats ou nuls ou incomplets, ou de courte durée: L'EAU ANGLAISE n'était point encore connue en France: elle teint les cheveux en toutes nuances et pour toujours; elle les rend doux brillants, flexibles, et ne salit ni ne déteint jamais: le prix des flacons est de 6 francs pour teindre les cheveux en blonds, et de 8 francs pour les teindre en noirs et châtain.

NOTA. — On ne doit pas confondre l'EAU ANGLAISE, de récente importation et qui a obtenu un si grand succès à Lyon pendant le séjour qu'y a fait le propriétaire, avec les anciennes Eaux noires, blanches et châtaines, dont maison MA de Paris a cessé de faire dépôt en cette ville; mais on trouve tous les jours à la même adresse les autres cosmétiques et articles de toilette de cette maison, universellement et si avantageusement connue: 1^o la Pomme Grecque, dont la propriété est d'arrêter immédiatement la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire réellement pousser en très-peu de temps; 2^o l'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage des bras en cinq minutes sans aucun inconvénient; 3^o la Crème et l'Eau Turque qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune, efface les rides et toutes les taches du visage; 4^o la Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute; 5^o l'Eau Rose de la Cour, qui donne un coloris vif et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il se fasse; 6^o l'Eau des Chevaliers, qui détruit la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave et blanchit parfaitement les dents sans en altérer le mail. Prix: 6 fr. chaque article, 10 fr. les deux.

S'adresser au dépôt, maison MA, de Paris, place Bellecour, façade Rhône, no 9. On fait des envois dans les départements. On peut écrire en franchise.

AVIS INTÉRESSANT.

(1531-6) Le dépôt des Oreilles-Cornet, pour la surdité, vient d'être réuni à celui de la maison MA, de Paris, place Bellecour, façade du Rhône no 9.

Cet instrument acoustique, fort léger, tenant seul sur la tête, permet à toute personne sourde en état de participer à une conversation générale pour ne rien perdre de ce qui se dit au spectacle ou dans une autre réunion. Une dame peut le cacher facilement dans sa coiffure. Le prix fixe: 20 fr.

Bourse de Paris du 17 janvier 1835.

Cinq pour cent	109 5	109 10	109 5	109
— fin courant	109 25	109 30	109 5	109
Quatre pour cent	"	"	"	"
Trois pour cent	79 80	79 85	79 50	79 80
— fin courant	79 95	80	79 80	79 80
Reutes de Naples	98 80	98 80	98 70	98 70
— fin courant	99 20	99 20	99	99
Actions de la Banque	2530			
Quatre Canaux	1212 50	1210		
Caisse hypothécaire	806 25	807 58		
Emprunt d'Haïti	"	"		

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POUILLIÈRE.